

EUROPLASMA SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2010

PricewaterhouseCoopers Audit

**Société de Commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles
14 Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny
86000 POITIERS**

Durand et Associés Aquitaine

**Société de Commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Bordeaux
4 bis Chemin de la Croisière
33550 LE TOURNE**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires

EUROPLASMA SA

Zone Artisanale de Cantegrit Est

40110 MORCENX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 5.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe concernant la valeur des écarts d'acquisition ;
- la note 5.4 « Immobilisations financières » de l'annexe relative à la valorisation des bons de souscriptions d'actions de CHO Morcenx ;
- la note 3.4 de l'annexe exposant notamment le changement de modalités d'application de la méthode de reconnaissance à l'avancement des contrats long-terme.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.4. de l'annexe aux comptes consolidés expose notamment le changement comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la méthode de reconnaissance à l'avancement des contrats long-terme. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement de modalités d'application et de la présentation qui en a été faite.
- Dans le cadre de l'appréciation de la valorisation et de la présentation des écarts d'acquisition, nous nous sommes assurés du bien-fondé de la justification de leur valeur d'utilité telle qu'exposée dans la note 5.1. « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

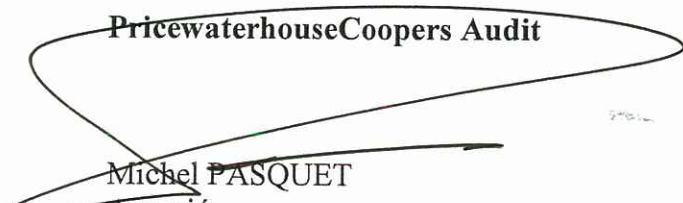
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Poitiers et Le Tourne, le 26 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

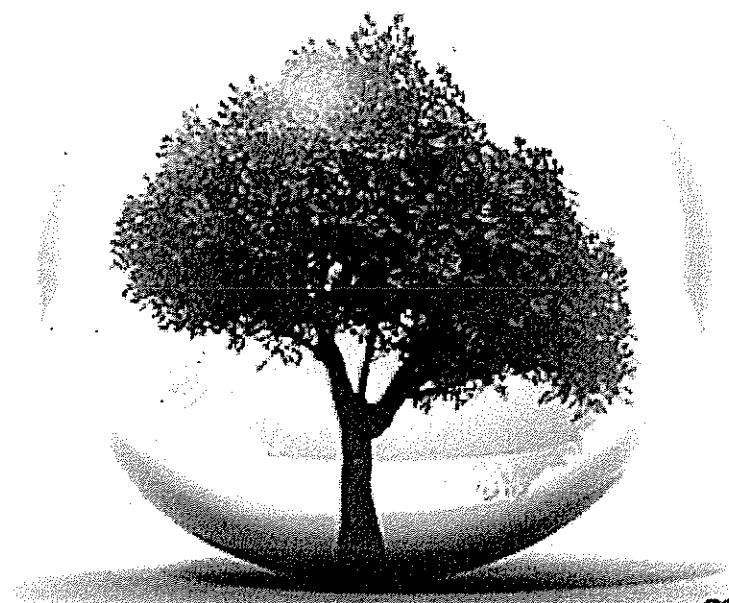

Michel PASQUET
Associé

Durand et Associés Aquitaine


Nicolas de LAAGE de MEUX
Associé

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



EUROPLASMA  **CHO-POWer** **inertam**  

COMPTES CONSOLIDES 2010

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
1.1. BILAN CONSOLIDE	4
1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	7
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	8
2.1. GROUPE EUROPLASMA	8
2.2. SOCIETE EUROPLASMA S.A.	9
2.3. SOCIÉTÉ CHO POWER S.A.S.	10
2.4. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE GAZEIFICATION	10
2.5. SOCIÉTÉ INERTAM S.A.S.	11
2.6. SOUS-GROUPE EUROPE ENVIRONNEMENT	11
3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	13
3.1. REFERENTIEL COMPTABLE	13
3.2. MODALITES DE CONSOLIDATION	13
3.2.1 <i>Intégration globale</i>	13
3.2.2 <i>Mise en équivalence</i>	14
3.2.3 <i>Ecarts d'acquisition</i>	14
3.2.4 <i>Intérêts minoritaires</i>	15
3.2.5 <i>Conversion</i>	15
3.3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION	15
3.3.1 <i>Immobilisations incorporelles</i>	15
3.3.2 <i>Immobilisations corporelles</i>	16
3.3.3 <i>Immobilisations financières</i>	17
3.3.4 <i>Stocks et en-cours</i>	17
3.3.5 <i>Créances</i>	17
3.3.6 <i>Valeurs mobilières de placement</i>	18
3.3.7 <i>Charges constatées d'avance</i>	18
3.3.8 <i>Provisions</i>	18
3.3.9 <i>Dettes</i>	19
3.3.10 <i>Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice</i>	19
3.3.11 <i>Produits de licence</i>	19
3.3.12 <i>Prestations de traitement des déchets dangereux</i>	19
3.3.13 <i>Impôts sur les résultats (exigibles et différés)</i>	20
3.3.14 <i>Opérations en devises</i>	20
3.3.15 <i>Résultat exceptionnel</i>	20
3.4. CHANGEMENTS COMPTABLES	20
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
4.1. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
4.2. SOCIETES CONSOLIDEES	23
4.3. SOCIETES NON CONSOLIDEES	24
4.4. VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	24
4.4.1 <i>Entrées en périmètre</i>	24
4.4.2 <i>Sorties du périmètre</i>	24
5. NOTES ANNEXES AU BILAN CONSOLIDE	25
5.1. ECARTS D'ACQUISITION	25
5.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
5.2.1 <i>Frais de développement</i>	28
5.2.2 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	29
5.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31
5.5. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	34

5.5.1	CHO Morcenx.....	34
5.5.2	RHE.....	34
5.6.	STOCKS ET EN-COURS.....	34
5.7.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	35
5.8.	AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION.....	35
5.9.	ETAT DES CREANCES ET IMMOBILISATIONS FINANCIERES PAR ECHEANCE :	36
5.10.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	36
5.11.	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES.....	37
5.11.1	Impôts différés comptabilisés.....	37
5.11.2	Impôts différés non comptabilisés.....	37
5.12.	CAPITAUX PROPRES.....	38
5.12.1	Composition du capital social.....	38
5.12.2	Capitaux propres en dilution.....	38
5.12.3	Bons de souscriptions d'actions restant à exercer.....	39
5.12.4	Plans d'attribution gratuite d'actions.....	39
5.13.	INTERETS MINORITAIRES.....	41
5.14.	AUTRES FONDS PROPRES.....	41
5.15.	PROVISIONS.....	42
5.16.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	43
5.17.	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	45
5.18.	AUTRES DETTES ET COMPTE DE REGULARISATION.....	45
6.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	46
6.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	46
6.2.	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.....	46
6.3.	ACHATS CONSOMMES.....	46
6.4.	CHARGES DE PERSONNEL.....	47
6.4.1	Effectif moyen par catégorie d'employés.....	47
6.4.2	Charges de personnel.....	47
6.5.	VARIATION NETTE DES AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS.....	47
6.6.	RESULTAT FINANCIER.....	48
6.7.	IMPÔTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES.....	48
6.7.1	Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles.....	48
6.7.2	Preuve d'impôts.....	49
6.8.	INFORMATION SECTORIELLE.....	50
7.	AUTRES INFORMATIONS.....	51
7.1.	EVENEMENTS POST-CLOTURE SIGNIFICATIFS.....	51
7.2.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	51
7.3.	INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	52
7.4.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	52

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros (K€)	31.12.2010			31.12.09
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3 886	-1 561	2 325	2 376
Ecart d'acquisition	15 259	-3 586	11 673	12 403
Immobilisations corporelles	27 857	-11 779	16 078	19 888
Immobilisations financières	8 054	-1	8 053	490
Titres mis en équivalence	202	-	202	-
Total Actif Immobilisé	55 259	-16 927	38 332	35 157
Stocks et en-cours	2 199	-369	1 830	1 505
Clients et comptes rattachés	13 352	-338	13 014	10 852
Autres créances et comptes de régularisation	5 298	-	5 298	3 715
Valeurs mobilières de placement	2 691	-16	2 676	1 252
Disponibilités	11 790	-	11 790	12 671
Total Actif	90 589	-17 649	72 940	65 152
Capital			15 285	11 412
Primes liées au capital			34 670	33 148
Réserves de conversion groupe			71	58
Autres réserves et report à nouveau			-11 978	9 573
Résultat de l'exercice			781	-3 641
Total Capitaux Propres			38 829	31 404
Intérêts hors groupe			3 865	4 243
Autres fonds propres			784	-
Provisions			1 029	983
Emprunts et dettes financières			12 016	15 135
Fournisseurs et comptes rattachés			6 680	6 162
Autres dettes et comptes de régularisation			9 736	7 224
Total Passif			72 940	65 152

1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros (K€)	31.12.10	31.12.09
Chiffre d'affaires	40 836	31 404
Autres produits d'exploitation	3 284	2 658
Achats consommés	-26 893	-23 171
Charges de personnel	-11 925	-11 430
Autres charges d'exploitation	-780	-168
Impôts et taxes	-863	-858
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-3 201	-2 425
Résultat d'exploitation	458	-3 990
Charges et produits financiers	-290	-357
Résultat courant des sociétés intégrées	168	-4 346
Charges et produits exceptionnels	-	-74
Impôt sur les bénéfices	1 088	969
Résultat net des entreprises intégrées	1 256	-3 451
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-59	-18
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-796	-874
Résultat net de l'ensemble consolidé	401	-4 343
Intérêts minoritaires	381	702
Résultat net (part du groupe)	781	-3 641
Résultat par action en €/par action	0,051	-0,319
Résultat dilué par action en €/par action	0,039	-0,191

**Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux Comptes**

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros (K€)	Réserves groupe				Total		Total	
	Capital	Primes liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves et report à nouveau	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2009.12	11 371	33 148	151	-8 607	-8 456	-1 046	35 016	4 942
Reclassement au sein des réserves groupe			-96	96	0		0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2009.12	11 371	33 148	54	-8 511	-8 456	-1 046	35 016	4 942
Ecart de conversion			4		4		4	4
Résultat de la période 2008.12				-1 046	-1 046	1 046	0	-702
Résultat de la période 2009.12					0	-3 641	-3 641	-3 641
Dividendes versés					0	0	0	-2
Subventions				34	34		34	34
Paievements en actions	41			-41	-41	0	0	0
Autres variations	0	0	0	-10	-10		-10	-8
Situation à la clôture de l'exercice 2009.12	11 412	33 148	58	-9 573	-9 515	-3 641	31 404	4 243
Ecart de conversion			13	0	13	0	13	14
Résultat de la période 2009.12				-3 641	-3 641	3 641	0	0
Résultat de la période 2010.12				0	0	781	781	-381
Dividendes versés				0	0	0	0	-2
Augmentation de capital	3 774	2 434		0	0		6 208	6 208
Affectation prime d'émission (AGA en période d'acquisition)		-901		901	901		0	0
Subventions				123	123		123	123
Paievements en actions	99	-11		-88	-88		0	0
Variation de périmètre				308	308		308	308
Autres mouvements				-8	-8		-8	-9
Situation à la clôture de l'exercice 2010.12	15 285	34 670	71	-11 978	-11 907	781	38 829	3 865
								42 695

1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net des sociétés intégrées	1 256	(3 451)
Elimination des amortissements et provisions	3 584	1 681
Elimination de la variation des impôts différés	(687)	(12)
Elimination des plus ou moins values de cession	(221)	28
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	(4 252)	(17)
Total marge brute d'autofinancement	(319)	(1 771)
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité	(50)	115
Flux net généré par (affecté à) l'activité	(369)	(1 656)
Acquisition d'immobilisations	(5 662)	(14 133)
Cession d'immobilisations	1 612	1 572
Incidence des variations de périmètre	(0)	(324)
Emissions d'emprunts	(1 200)	-
Flux net lié aux opérations d'investissement	(5 250)	(12 885)
Dividendes versés aux minoritaires	(2)	(2)
Augmentations (réductions) de capital	6 208	-
Subventions d'investissements	157	51
Avances remboursables reçues	250	350
Avances remboursables reversées	(28)	-
Emissions d'emprunts	20	9 528
Remboursements d'emprunts	(1 736)	(1 812)
Variation nette des concours bancaires	1	-
Flux net lié aux opérations de financement	4 869	8 115
Incidence de la variation des taux de change	37	(7)
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	(713)	(6 433)
Trésorerie d'ouverture	13 917	20 350
Trésorerie de clôture	13 204	13 917

La trésorerie au 31/12/10 comprend des fonds bloqués sur des comptes bancaires algériens pour un montant de 87 K€ (31/12 /09 : 126 K€).

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

2.1. Groupe Europlasma

Augmentations de capital et changement de gouvernance

Les deux augmentations de capital lancées par Europlasma le 12 juillet 2010 afin de financer une partie de sa quote-part de la construction de la première usine CHO-Power ont été menées à bien.

La première augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a connu un réel succès. Pour faire face à la demande excédentaire, la faculté d'extension portant sur 15% du montant brut total de l'opération a été entièrement exercée. Ainsi, le montant de l'opération initialement de 1 983 K€ a été porté après exercice de la clause d'extension à 2 280 K€, et la création d'un total de 1 470 945 actions ordinaires nouvelles Europlasma au prix de 1,55 € par action.

La seconde augmentation de capital, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, a également été pleinement souscrite. Cette opération porte sur un montant de 4 029 K€ par l'émission de 2.302.350 actions nouvelles de préférence au prix de 1,75 € par action.

Par ailleurs, conformément à l'annonce faite lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2010, la gouvernance du Groupe a évolué. Le conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Catlin au poste de Président. Pierre Catlin a passé plus de 25 ans à des postes de direction exécutive au sein du groupe Suez et possède une solide expérience du secteur des déchets et des utilities. Il avait rejoint Europlasma en mai 2009 en tant que membre du Comité des Superviseurs (Board of Advisors). Didier Pineau a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général pour un mandat de 5 ans et Jean-Claude Rebischung en tant que Directeur Général délégué pour la même durée de 5 ans.

Réorganisation des activités au sein du groupe

Dans le cadre de la simplification du Groupe, Europlasma, après avoir renforcé sa gouvernance sur l'exercice 2009, a décidé d'isoler les actifs courants et non courants liés à l'activité de gazéification au sein de sa filiale CHO Power. Ainsi, une première tranche d'actifs incorporels dont un brevet, des études et des temps passés au développement du process CHO-Power a été apportée par Europlasma à sa filiale CHO Power au cours du mois de janvier 2010 pour 1 266 K€. Le commissaire aux apports n'a pas été en mesure de conclure que la valeur des apports était surévaluée sur la base des diligences effectuées. Une augmentation de capital chez CHO Power d'un montant équivalent a été réalisée en date du 18 janvier 2010 en rémunération de cet apport.

Au 31 décembre 2010, une seconde tranche d'actifs incorporels est en cours d'apport. Cette seconde tranche est constituée des actifs incorporels liés au programme Galacsy® qui concourent également au développement du procédé CHO-Power. Ces actifs ont, au 31.12.2010, une valeur nette comptable, nette de la quote-part de subvention restant à virer au résultat, de 285 K€. L'apport sera finalisé dès la signature du règlement de copropriété avec le CEA, codétenteur du brevet Galacsy®, amendé en ce sens. Ce règlement de copropriété est en cours de finalisation et l'apport est prévu pour la fin du 1er semestre 2011. Cet apport fait l'objet d'une mission de commissariat aux apports et sera suivi d'une augmentation de capital chez CHO Power en rémunération des actifs apportés.

Financement des projets de gazéification et lancement de la construction de la première usine de production d'électricité à partir de déchets et de biomasse

Europlasma a finalisé l'accord de financement d'unités CHO-Power en négociation depuis mars 2010 avec le fonds d'investissement spécialisé dans les énergies renouvelables. La construction de la première usine, abritée dans la société CHO Morcenx SAS, a débuté le 1er décembre 2010 pour une mise en service prévue mi 2012. L'investissement total, incluant le financement des bâtiments ainsi

que l'achat à crédit des moteurs à gaz et les intérêts intercalaires, s'élève à plus de 40 millions d'euros.

Le pacte d'actionnaire de CHO MORCENX SAS signé le 1er décembre 2010 prévoit que CHO POWER détienne 25% de la société au départ de la construction de l'usine (pour un investissement direct en cash de 3 millions d'euros de sa part) et atteigne 45% par exercice d'options (bons de souscription d'actions) au nominal, en fonction de la performance de l'usine notamment. Ce même pacte prévoit le financement sur 3 ans de deux projets similaires totalisant des capacités de production de 24MWe avec le même mécanisme d'augmentation de la quote-part de détention de CHO Power en fonction des performances atteintes.

Impact de la crise financière

Le groupe a été impacté par la crise financière s'agissant de l'activité opérationnelle du secteur de traitement de l'air notamment ; pour autant :

- les méthodes d'évaluation, jugements de la direction et estimations n'ont pas subi de modifications compte tenu de la conjoncture
- la crise financière n'a pas engendré plus d'incertitudes quant aux estimations comptables et à la continuité d'exploitation

Aucune garantie hors-bilan n'a été mise en jeu suite à cette crise financière

2.2. Société Europlasma S.A.

Recherche et développement

Signature d'un accord de R&D avec Kobelco Eco-Solutions

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets. Le projet vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI® (Kobelco Industrial CHO PoWer Gasification). Ce projet ambitieux prévoit un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans et sera entièrement réalisé sur la plate-forme d'essais R&D d'Europlasma à Morcenx.

Plate-forme R&D

Les investissements entrepris en 2009 sur le site de Morcenx dans le cadre de l'élaboration d'une plate-forme R&D se sont poursuivis en 2010 avec un montant investi de 128 K€ sur 2010 en supplément des 827 K€ investis en 2009. La plate-forme d'essais R&D accueille notamment les programmes R&D KiWi®, Turboplasma® et SESCO.

Avance remboursable d'OSEO Innovation

Dans le cadre de la mise au point d'un Turboplasma® et de son intégration dans le procédé de gazéification CHO Power, Europlasma a perçu le second versement de 250 K€ de l'avance remboursable d'un montant global de 750 K€ octroyée par l'OSEO en septembre 2008. Le premier versement, reçu en 2009, s'était élevé à 350 K€.

Subvention de l'ANR

La société a obtenu en décembre 2009 une subvention de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) pour le financement du développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®. L'enveloppe octroyée s'élève à 522 K€, dont un premier acompte de 156 K€ a été reçu sur le premier semestre 2010.

Contrat Iberdrola

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement de déchets radioactifs en Bulgarie.

Ce contrat, signé en avril 2010 pour un montant de plus de 5 millions d'euros, représente la première étape du déploiement concret de la stratégie du Groupe dans le secteur de la gestion des déchets faiblement radioactifs au niveau international. La vente de pièces détachées fera l'objet de compléments de commandes.

Vérification de comptabilité

La société Europlasma a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur l'ensemble des déclarations fiscales pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Cette vérification n'a pas donné lieu à redressement hormis un décalage non significatif de déclaration de TVA de 1 736 €.

2.3. Société CHO Power S.A.S.

Opérations sur titres

Le 31 octobre 2010, Europlasma SA a cédé à sa filiale CHO Power à leur valeur nominale, soit 1 K€, 100% des titres de participation qu'elle détenait dans sa filiale CHO Morcenx constituée le 13 avril 2010 avec un capital social de 1 K€.

Par décision de l'Associée Unique en date du 1er décembre 2010 le capital social de CHO Morcenx a été porté à 25 K€ par la création d'actions nouvelles au nominal pour un montant de 24k€ souscrites par le fonds partenaire, avec renonciation par CHO Power à son droit préférentiel de souscription. Le pourcentage de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est alors passé de 100% à 4% au 31/12/2010.

Par décision de l'Associée Unique en date du 1er décembre 2010, 4 tranches de bons de souscription d'actions ont été émises pour un montant total de 7,7 M€. Les modalités d'émission de ces bons sont présentées en section 5.4 Immobilisations Financières ci-après.

Construction de la première usine de production d'électricité à partir de déchets et de biomasse

La société CHO Power, constituée en 2008, était sans activité jusqu'en 2010. La société a débuté le 1er décembre 2010 ses travaux d'ingénierie, approvisionnement et construction de l'usine de CHO Morcenx, à Morcenx (40), en sa qualité de maître d'ouvrage pour deux maîtres d'œuvre, la SC Immobilière de Gazéification pour les bâtiments industriels et la SAS CHO Morcenx pour les installations et équipements industriels. L'usine CHO Morcenx, destinée à produire de l'électricité à partir de biomasse et de déchets, doit être livrée clés en main mi 2012.

2.4. Société civile Immobilière de Gazéification

Cette SCI a été constituée le 6 novembre 2009 avec la vocation de porter l'ensemble du foncier (terrains et bâtiments) du groupe à Morcenx (INERTAM, CHO MORCENX SAS, PLATEFORME R&D). La SCI a acquis :

- une partie des anciens terrains d'EDF sur laquelle INERTAM exploite l'usine d'amiante ;
- les terrains d'INERTAM achetés en 2009 aux collectivités locales ;

et a donné à bail le 13 Janvier 2011, à la société CHO MORCENX SAS, les terrains nécessaires à l'édification de la nouvelle usine.

Un dernier lot de terrains et bâtiments encore propriété d'EDF doit être acheté dans le courant du premier semestre 2011. Ainsi la SCI aura la maîtrise du foncier du groupe en 2011.

2.5. Société Inertam S.A.S.

Investissements

Des travaux importants pour améliorer la sécurité et l'efficacité de la zone de préparation de charge, engagés en 2009 et terminés en 2010, ont été mis en service en octobre 2010. L'investissement s'élève à 1 016 K€ et sera amorti sur 7 ans.

Vérification de comptabilité

La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 01/01/2007 au 31/12/2008 et jusqu'au 30/11/2009 en matière de TVA. Il en résulte dans les comptes au 31/12/2010 une augmentation de l'évaluation de l'actif de :

- + 210 K€ sur le poste terrains concernant le terrain acheté 1 € à la SIVU en 2008. L'administration fiscale n'a pas retenu la mutation à titre onéreux mais à titre gratuit. Les immobilisations acquises à titre gratuit devant être inscrites au bilan pour leur valeur vénale et le vendeur initial étant une collectivité territoriale, l'administration fiscale a considéré que la différence entre la valeur vénale et le prix effectivement payé représentait une subvention d'équipement pouvant être rapportée au résultat à concurrence des amortissements de l'immobilisation reçue. Au cas d'espèce, il s'agit d'un terrain non amortissable et, par conséquent, la subvention n'a pas été rapportée au résultat dans le cadre des incidences du contrôle fiscal. Ce rehaussement de la valeur du terrain a donc été sans impact sur le résultat consolidé 2010.
- + 4 429 K€ sur le poste du matériel industriel de la ligne 3, ainsi que sur le poste des amortissements correspondants.

Les conséquences financières en matière de redressement ont été provisionnées à hauteur de :

- 19 K€ au titre des Taxes Foncières de 2007 à 2010
- 14 K€ au titre des frais de CCI sur les Taxes Professionnelles de 2007 à 2009 (ceux-ci ne bénéficiant pas du plafonnement pour valeur ajoutée)
- 32 K€ au titre de la Contribution Foncière des Entreprises 2010 et des frais de CCI correspondants.

2.6. Sous-groupe Europe Environnement

Activité opérationnelle

L'exercice 2010 est caractérisé par une augmentation du Chiffre d'Affaires de 8.4% par rapport à l'exercice 2009. L'impact de la crise financière passée se traduit cependant dans les comptes par une baisse de la rentabilité liée essentiellement aux contrats signés en 2009 et dont l'exécution s'est déroulée au cours de l'exercice 2010.

La reprise économique amorcée en 2010 a néanmoins permis au groupe EUROPE ENVIRONNEMENT de remporter de nouveaux contrats dans le secteur industriel, limitant ainsi l'importance des marchés publics à faibles marges dans son activité.

Vente du site de VIEUX-THANN

La première partie des anciens bâtiments EUROP'PLAST de VIEUX-THANN ont été vendus pour un montant de 1 100 K€ en janvier 2010. La résiliation partielle du contrat de Crédit-Bail Immobilier a permis de générer une plus-value de cession d'un montant de 282 K€ comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

En date du 28 juillet 2010, un compromis de vente sans condition suspensive a été signé entre les sociétés EUROPE ENVIRONNEMENT et AKULOG pour la seconde partie du site de VIEUX-THANN.

La vente a été réalisée en date du 30/09/2010 à un prix de cession de 1 200 K€. Cette cession a généré une plus-value de 591 K€ constatée dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2010.

Signature d'un Contrat de plus de 10 M€ :

Le 31 août 2010, la filiale américaine AMPLAST a signé un contrat d'un montant de plus de 10 M€ avec la société AIR LIQUIDE Italie.

EUROPE ENVIRONNEMENT s'est vu ainsi confier la réalisation de la ligne de traitement des gaz de l'usine de fabrication de cellules et panneaux solaires 3Sun construite en Sicile par la Joint Venture constituée du japonais Sharp, de l'énergéticien Italien ENEL et du franco-Italien ST Microelectronics.

L'exécution de ce contrat aura un impact positif sur les comptes 2011, la réception définitive étant prévue pour juillet 2011.

3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France à savoir :

- le principe de prudence,
- la méthode des coûts historiques,
- la continuité d'exploitation,
- l'indépendance des exercices,
- la permanence des méthodes ;

et au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

3.2. Modalités de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés, contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les comptes consolidés font apparaître un résultat net part du groupe de + 781 278 euros et un total bilan de 72 939 972 euros.

3.2.1 Intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;

=> *Opérations n'affectant pas le résultat consolidé* : les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité.

Les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer.

=> *Profits et pertes internes* : l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

3.2.2 Mise en équivalence

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ; lorsque la quote-part de l'entreprise détentrice des titres dans les capitaux propres négatifs d'une entreprise mise en équivalence vient à dépasser la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence », l'entreprise consolidante ayant soit l'obligation, soit l'intention, de ne pas se désengager financièrement de sa participation ;
- reprendre au compte de résultat consolidé la quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;
- éliminer les opérations internes ; sont éliminés, à hauteur du pourcentage de participation détenu par le groupe dans le capital de la société mise en équivalence, les résultats compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement ;
- répartir les capitaux propres et le résultat net entre intérêts de l'entreprise consolidante et intérêts minoritaires en cas de détention indirecte par l'entreprise consolidante.

Les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La perte de valeur ainsi déterminée est alors imputée en priorité sur l'écart d'acquisition ce qui exclut toute reprise ultérieure, la perte de valeur de l'écart d'acquisition devant être comptabilisée en amortissement exceptionnel et réduit le montant des dotations ultérieures aux amortissements de l'écart d'acquisition (la base amortissable étant réduite en conséquence) puis sur les titres mis en équivalence (hors écart d'acquisition) ce qui permet, le cas échéant, d'opérer une reprise ultérieure de provision lorsque la valeur d'utilité des titres mis en équivalence augmente.

3.2.3 Ecarts d'acquisition

L'écart constaté lors d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeurs susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables.

Les différences de valeurs (écart d'évaluation) sont reclassées aux postes du bilan concernés et suivent les règles comptables du groupe qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

Les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation dégagés au titre des entreprises étrangères dont les comptes sont convertis selon la méthode du cours de clôture sont convertis, comme tous les autres actifs et passifs de l'entreprise détenue, au cours de clôture.

S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle, c'est à dire à la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. Si la valeur actuelle devient notablement inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

3.2.4 Intérêts minoritaires

Pour chaque entité intégrée dans le périmètre, il est déterminé un pourcentage d'intérêts.

Les intérêts minoritaires sont calculés en multipliant la quote-part de détention indiquée ci-avant :

- par les capitaux propres contributifs des sociétés non détenues à 100%
- par le résultat net contributif des sociétés non détenues à 100%.

3.2.5 Conversion

Les capitaux propres des sociétés étrangères consolidées sont conservés à leur taux historique.

Le résultat de l'exercice est converti au cours moyen de change de la période.

Saisie des taux par devise		taux de clôture	taux moyen N	taux moyen N-1
EUR	Euro	1,000	1,000	1,000
HUF	Forint	277,950	275,480	280,327
USD	Dollar US	1,3362	1,32571	1,39478

Les écarts de conversion actif et passif figurant dans les comptes individuels ont été enregistrés en charges et produits dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

3.3.1 Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges.

Frais de développement

Le groupe Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Les frais de développement portés à l'actif sont amortis sur une durée de 5 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et

- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.
- Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle.

Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de:

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements,
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3.2 Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend les éléments suivants :

- le prix d'achat,
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche pour fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Aucun coût de démantèlement, d'enlèvement et de restauration de site n'a été activé.

Les éventuelles plus values de cession internes sont éliminées afin de ramener les valeurs des immobilisations cédées entre sociétés du groupe à la valeur historique lors de leur entrée au sein du groupe et les amortissements sont ajustés en conséquence.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de crédit bail sont inscrits en immobilisations au bilan. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Amortissements

Le montant amortissable est la valeur brute déduite de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. La valeur résiduelle a été considérée comme nulle en l'absence de données fiables sur un marché de revente.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par la société. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le tonnage traité ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- le temps.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Si la valeur d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice, que la dépréciation soit définitive ou non.

Si et seulement s'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle, c'est à dire à la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage. Si la valeur actuelle devient notablement inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

3.3.3 Immobilisations financières

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

La valeur brute des titres immobilisés (non courants) est constituée par le coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat ou de souscription le cas échéant et par tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

A toute autre date que leur date d'entrée, les autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour les obtenir ces titres si elle avait à les acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

3.3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

3.3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation est réalisée « au cas par cas ».

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours du 31 décembre sont portés au compte de résultat.

3.3.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti". Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur.

Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constatée.

3.3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de prestations de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement. Elles sont rapportées au compte de résultat en fonction de la période couverte.

3.3.8 Provisions

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables, conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatif au passif.

Elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés.

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les

gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

- Engagement actuariel : engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
- Engagement futur : indemnités de base x droits acquis
- Indemnités de base : (ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite)
- Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite : (espérance de vie) x (probabilités de non départ)
- Espérance de vie : probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
- Probabilité de non départ : $(1-0,1)^{(\text{nombre d'années avant retraite})}$
- Coefficient d'ancienneté / durée totale : $(N - \text{date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

3.3.9 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours du 31 décembre sont portés au compte de résultat.

3.3.10 Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice

Les principaux contrats de la société ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables; à ce titre, la société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

Le groupe a choisi de ne pas imputer les charges financières dans les charges liées aux contrats.

3.3.11 Produits de licence

Toute licence concédée est liée à une installation spécifique et ne peut être utilisée pour une autre installation.

Les licences sont généralement accordées pour une durée indéterminée permettant leur reconnaissance immédiate en produits. Lorsque ce n'est pas le cas, le produit de licence est étalé sur la durée de validité des droits octroyés.

3.3.12 Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Le stock à traiter est, pour sa majeure partie, facturé à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produit d'exploitation à l'issue du traitement effectif. Il est, auparavant, comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits comptabilisés d'avance.

3.3.13 Impôts sur les résultats (exigibles et différés)

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé lorsque leur récupération est fortement probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux « quasiment votés » à la clôture.

3.3.14 Opérations en devises

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions.

3.3.15 Résultat exceptionnel

Les notions de résultats courant et de résultat exceptionnels retenues pour la présentation des comptes consolidés du Groupe s'inspirent de la conception des normes internationales : les éléments exceptionnels sont limités aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3.4. Changements comptables

Changements de méthodes comptables

Néant

Changements de modalités d'application et d'estimations

Changement des hypothèses actuarielles pour le calcul des engagements de retraite

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2010 est de 4,60% contre 4.80% en 2009

Le taux d'augmentation des salaires retenu au 31/12/2010 est de 3% contre 2,5% en 2009.

Les autres hypothèses restent inchangées. L'incidence des ces changements d'hypothèses sur la valorisation des engagements au 31/12/2010 n'est pas significative.

Changement des modalités d'application de la méthode de reconnaissance à l'avancement des opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice d'Europlasma SA

Les principaux contrats de ventes d'Europlasma ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables; à ce titre, la société a opté pour la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement était basé jusqu'au 31/12/2009 sur l'avancement de la valeur ajoutée, c'est-à-dire des heures valorisées relatives à ce contrat. Depuis le 01/01/2010, le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets. L'impact de ce changement dans les modalités d'application de la méthode à l'avancement sur les comptes 2010 est de -1 740 K€ sur le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement et de -749 K€ sur la marge.

Changement d'estimation sur la durée d'amortissement du four de traitement des déchets dangereux:

L'estimation de la durée d'utilisation du four a été révisée à la hausse suite à l'amélioration constatée sur le niveau de performance. Le four est amorti en fonction du tonnage vitrifié, celui-ci initialement prévu à 8 500 tonnes a été ramené à 10 453 tonnes suite à la différence constatée entre le prévisionnel et le réel au 31/12/2010. Il en a résulté une incidence positive sur les comptes 2010 de 95 K€.

Corrections d'erreurs

LICENCE EADS (Aérospatiale MATRA)

Au 31/12/2009, le poste Concessions, brevets et droits similaires comportait des actifs liés à la licence mondiale de fabrication et de commercialisation des systèmes torches concédée par EADS (alors AM Lanceurs) en 2000 pour 12 ans. L'ensemble des redevances dues par EADS sur cette période de 12 ans avaient été portées à l'actif en 2006 et étaient amorties avec effet rétroactif sur ces 12 ans. Une dette correspondant à ces redevances avait été comptabilisée au passif en contrepartie de l'activation des redevances en 2006, dette qui devait s'apurer au rythme des facturations des redevances par EADS. Au 31/12/2009, la dette s'élevait à 267 K€, aucune facturation n'ayant été reçue de la part d'EADS depuis son enregistrement en 2006. Cette absence de facturation s'explique par le fait qu'EADS a cédé à Europlasma la totalité de ses droits de propriété ou copropriété sur les brevets objets de la licence initiale en date du 12/09/2001. L'inscription à l'actif des redevances et au passif de la dette sur redevance était donc sans objet. La correction de cette erreur a eu un impact positif de 209 K€ sur le résultat de l'exercice 2010.

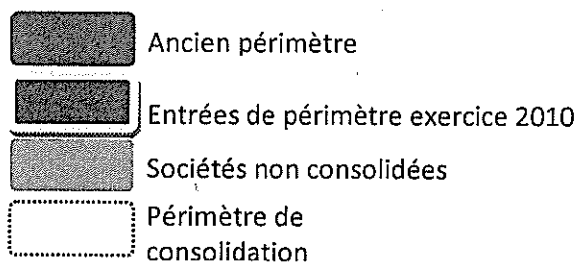
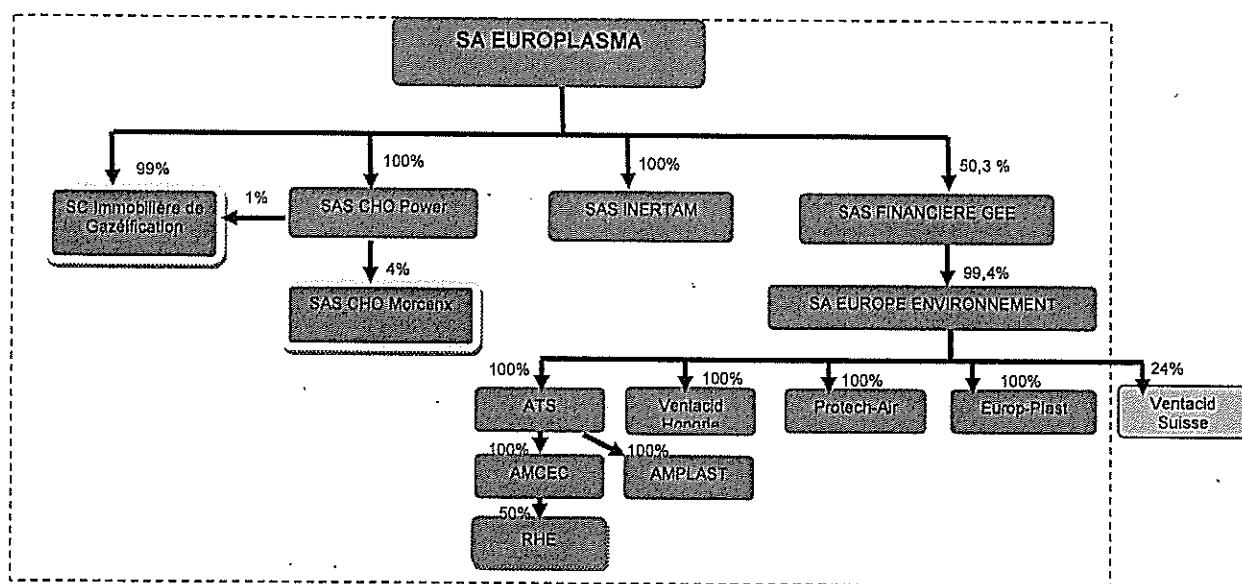
Autres fonds propres

Les avances remboursables reçues de la part d'OSEO Innovation dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Galacsy® et Turboplasma® présentées au 31 12 2009 en emprunts et dettes financières ont été reclassées en autres fonds propres au regard de leur nature. Le solde de ces avances remboursables était de 562 K€ au 31/12/2009.

Au 31/12/10, le solde des avances remboursables est de 784 K€.

4. Périmètre de consolidation

4.1. Présentation du périmètre de consolidation.



4.2. Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la société consolidante	Méthode
EUROPLASMA S.A.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale
INERTAM S.A.S.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100 %	Intégration globale
CHO POWER S.A.S.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100 %	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	4% (*)	Mise en équivalence
Financière GEE S.A.S.	471 route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 339 520 454	50,22 %	Intégration globale
Europe Environnement S.A.	1 rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 391 358 843	49,92 %	Intégration globale
Protech-Air S.A.R.L.	1 rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 499 895 399	49,92 %	Intégration globale
Ventacid Hungaria Kft.	Var Atca 5 HU-8800 NAGYKANIZSA 20-09-064476	49,92 %	Intégration globale
Europ-Plast S.A.R.L.	1 rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 441 001 682	49,92 %	Intégration globale
Air Technology Solutions Corp.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	Intégration globale
AMCEC Inc.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	Intégration globale
AMPLAST Corp.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	Intégration globale
RHE America LLC	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	24,96%	Mise en équivalence

(*) à la date d'arrêté des comptes par le Conseil le 27 Avril 2011, le % d'intérêts de la société CHO POWER était de 25% dans la société CHO MORCENX SAS

4.3. Sociétés non consolidées

La société Ventacid Suisse n'est pas consolidée. Le groupe ne dispose pas du contrôle de la société et n'exerce aucune influence sur sa gestion. La société, qui ne publie pas ses comptes, ne présente pas de caractère significatif.

La valeur brute des titres figurant au bilan d'Europe Environnement est de 1000 €. Une provision pour dépréciation de 1000€ a été enregistrée : la valeur nette est désormais nulle.

4.4. Variations de périmètre durant l'exercice

4.4.1 Entrées en périmètre

CHO Morcenx S.A.S.

La société CHO Morcenx a été constituée par Europlasma le 13 avril 2010 avec un capital social de 1.000 €. Le 31 octobre 2010, Europlasma SA a cédé à sa filiale CHO Power à leur valeur nominale, soit 1 000 €, 100% des titres de participation dans CHO Morcenx. Par décision de l'Associée Unique en date du 1er décembre 2010 :

- le capital social de CHO Morcenx a été porté à 25.000 € avec renonciation par CHO Power à son droit préférentiel de souscription. Le pourcentage de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est alors passé à 4%.
- quatre tranches de bons de souscription d'actions pouvant permettre de passer de 4% à 45% de pourcentage d'intérêt dans CHO Morcenx ont été émis pour un montant total de 7.700.000 €. Les modalités d'émission de ces bons sont présentées en section 5.4 Immobilisations Financières ci-après.

Au 31 décembre 2010, le Groupe Europlasma détient 4% du capital de CHO Morcenx. La société a été consolidée dans les comptes du Groupe Europlasma au 31 décembre 2010 suivant la méthode de mise en équivalence. En effet, le Groupe exerce une influence notable sur CHO Morcenx au regard de sa participation effective à la gestion et à la politique financière de CHO Morcenx, exercée notamment par le biais de la représentation à hauteur d'un siège sur trois au comité stratégique de CHO Morcenx, et des relations techniques et commerciales étroites existant entre les 2 sociétés.

Le pourcentage de détention du Groupe est passé de 4% à 25% post-clôture 2010 suite à l'exercice des deux premières tranches de BSA. Voir en section 7.1 Evénements post clôture.

SC Immobilière de Gazéification

L'activité de la SC Immobilière de Gazéification a débuté au cours de l'exercice 2010 dans le cadre des mesures de rationalisation de la structure du Groupe et du projet de construction de l'usine de production d'électricité de Morcenx. La SCI Immobilière de Gazéification est destinée à porter tout le patrimoine immobilier du site d'exploitation du Groupe situé à Morcenx (40).

4.4.2 Sorties du périmètre

Néant.

5. NOTES ANNEXES AU BILAN CONSOLIDE

5.1. Ecart d'acquisition

Les données suivantes sont exprimées en K€, sauf le coût d'acquisition des filiales américaines qui est donné en KUSD.

Société consolidée	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition	Ecart d'acquisition brut	Amortissement 2010	Amortissement cumulé au 31 12 2009	Amortissement cumulé au 31 12 2010	Ecart d'acquisition net au 31 12 2010	Durée d'amort.
SAS INERTAM			3 020	151	692	843	2 177	20 ans
Fonds de commerce Inertam	2 005	6 115	1 529	76	342	419	1 111	20 ans
SAS FINANCIERE GEE	2 006	5 705	10	1	2	2	8	20 ans
EUROPE-ENVIRONNEMENT	2006-2008	11 616	8 177	409	1 248	1 657	6 520	20 ans
VENTACID HONGRIE	2 007	38	15	0	15	15	0	3 ans
	2 008	3 488 KUSD	1 835	210	365	575	1 260	10 ans
ATS - AMCEC- RHE	2 009	450 KUSD	318	36	23	60	258	10 ans
		écart de conv	355	29	-13	16	339	
TOTAL			15 259	912	2 675	3 586	11 673	

Les taux historiques retenus pour la conversion des écarts d'acquisition bruts d'AMCEC dans les tableaux présentés dans les notes annexes au bilan 2008 et 2009 n'étaient pas conformes au cours de change USD/EUR à la date de la comptabilisation des EAC bruts respectifs. Une correction a été passée au 31 12 2010 sans incidence significative sur les capitaux propres consolidés.

Conformément au règlement CRC 99-02, l'écart d'acquisition est amorti selon un plan dont la durée reflète les hypothèses et objectifs fixés lors de l'acquisition. Les durées d'amortissements sont différentes selon les perspectives envisagées pour chaque filiale acquise :

- pour Inertam comme pour Europe Environnement, il a été retenu une durée d'amortissement de 20 ans, qui reflète la volonté du groupe de conserver durablement l'ensemble des titres. Il est à noter que pour INERTAM, cette durée correspond également à la durée d'amortissement de la structure de la ligne de production n°3 ;

- pour Ventacid Hongrie, compte tenu de la faible valeur de l'écart d'acquisition, il a été décidé de l'amortir sur seulement 3 ans. La différence de durée d'amortissements avec les autres filiales n'a pas de caractère significatif ;
- pour Amcec, la durée d'amortissement retenue est de 10 ans. Cette durée reflète la qualification du critère du cœur de métier qui, dans le cas d'Amcec est essentiellement fondé sur un savoir-faire, a contrario d'Inertam ou d'Europe Environnement, eux-mêmes étant caractérisés soit par une nature opérationnelle soit par la stabilité d'une gamme de produits.

Les écarts d'acquisition des filiales américaines sont convertis au taux de clôture et donnent donc lieu à la constatation d'un écart de conversion.

Les frais d'acquisition des différentes acquisitions sont détaillés ainsi :

Filiale	Année d'acquisition	Frais d'acquisition des titres
<i>Inertam</i>	2005	0 K€
<i>Financière GEE</i>	2006 2008	0 K€ 54 K€
<i>Europe Environnement</i>	2006 2008	155 K€ 54 K€
<i>Ventacid Hongrie</i>	2007	0 K€
<i>ATS- AMCEC- RHE</i>	2008	126 K€

Bien que les performances du sous-groupe Europe Environnement aient été affectées en 2009 et 2010 par la crise économique, Europlasma a souhaité conserver la valeur des écarts d'acquisition d'Europe Environnement et d'AMCEC, telle que reflétée dans le bilan consolidé.

Les activités opérationnelles du sous-groupe ont certes connu un ralentissement, notamment aux USA concernant AMCEC, et au niveau des marchés historiques européens concernant Europe Environnement, mais la direction souligne l'amélioration des perspectives commerciales du sous-groupe, illustrée :

- par la hausse du montant des commandes en carnet fin 2010 par rapport à fin 2009, et
- par le contrat de plus de 10M€ remporté par le sous-groupe Europe Environnement avec son client Air Liquide qui représente une nouvelle référence pour le Groupe en matière de traitement des gaz.

Le sous-groupe Europe Environnement s'est doté de nouveaux outils industriels lui permettant ainsi de se positionner sur des marchés porteurs.

Par ailleurs, la crise économique a induit une rationalisation des acteurs du marché historique d'Europe Environnement dont cette dernière entend profiter.

Les efforts commerciaux constants à l'international et sur les nouveaux marchés, comme celui du Solaire/Photovoltaïque, augurent de bonnes perspectives et l'atteinte de volumes et de marges plus appropriés aux nouvelles capacités du sous-groupe.

5.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations/Reprises	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	Clôture
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche & développement	861	-	-	-	-	1 255	2 116
Concessions, brevets & droits similaires	1 933	82	-536	-	-	9	1 488
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	1 166	246	52	-	-	-1 092	269
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	13	-	-	-	-	13
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	3 960	341	- 588	-	-	172	3 886
Amt/Dép. frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-51	-	9	-264	-	-38	-344
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 525	-	478	-199	-	38	-1 208
Amt/Dép. droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. fonds commercial	-8	-	-	-	-	-	-8
Amt/Dép. autres immos incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-	-	-	-	-	-	-
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Total Amt/dép. immobilisations incorp.	- 1 584	-	487	- 464	-	-	-1 561
Total Valeur Nette	2 376	341	-101	-464	-	172	2 325

5.2.1 Frais de développement

Au 31/12/2010, les frais de recherche et développement sont constitués des frais de développement relatifs au programme Galacsy® des frais de développement du process industriel CHO et des frais de développement du Turboplasma® pour une valeur nette totale de 1 772 K€.

GALACSY®

Le projet GALACSY® s'inscrit dans la politique de développement du Groupe dans le secteur des énergies renouvelables et plus particulièrement dans la production d'énergie à partir de biomasse via un procédé de gazéification, filière dans laquelle le Groupe Europlasma souhaite devenir un acteur pertinent. La très haute température apportée par une torche à plasma permet d'obtenir des rendements plus élevés qu'avec les moyens conventionnels. EUROPLASMA a donc lancé en 2006 en partenariat avec le CEA le programme GALACSY® visant :

- à mettre au point le cœur de procédé (réacteur, injection de biomasse, torche à plasma spécialisée) et sa compatibilité avec des catalyseurs de pétrochimie Fischer Tropsch ;
- à développer une torche à plasma n'introduisant pas d'élément extérieur au process afin de garantir le plus haut niveau de pureté du gaz de synthèse ;
- la mise à l'échelle dans un "Pilot Demonstration Unit" de 100 kg/heure pour démontrer la viabilité de ce procédé.

560 K€ de charges liées à ce programme ont été activées depuis 2006 en immobilisations incorporelles. Les charges activées correspondent pour l'essentiel aux temps passés déterminés à partir des pointages des salariés et de taux horaires constitués de la masse salariale chargée ainsi de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale considérée. Les taux horaires ne tiennent pas compte de la sous-activité éventuelle.

Le programme, amorti sur 5 ans, a été mis en service sur 2009. L'amortissement enregistré sur 2010 s'élève à 112 K€.

Plusieurs aides ont été obtenues dans le cadre de ce programme : une avance remboursable de 212 K€ a été accordée par l'OSEO et une subvention d'investissement de 108 K€ par l'ANR.

Process CHO-Power

Les frais de développement du process industriel CHO-Power, relatif à la production d'énergie renouvelable par gazéification de biomasse, figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 1 113 K€. Il s'agit quasi intégralement des temps passés des salariés pointés sur ce programme. Ces temps ont été valorisés avec des taux horaires composés de la masse salariale chargée augmentée de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1^{er} juillet 2010, date de leur mise en service.

Turboplasma®

Les frais de développement du Turboplasma®, à l'exception des frais de développement relatifs au programme financé par l'ANR sur 2010-2012 qui figurent en immobilisations incorporelles en cours, sont inclus dans les frais de développement pour 296 K€. Il s'agit quasi intégralement des temps passés des salariés pointés sur ce programme. Ces temps ont été valorisés avec des taux horaires composés de la masse salariale chargée augmentée de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1^{er} juillet 2010, date de leur mise en service.

5.2.2 Autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2010 les immobilisations incorporelles concernent essentiellement, avec 158 K€, les travaux de développement du Turboplasma® qui sont réalisés dans le cadre d'un programme subventionné par l'ANR. La durée de ce programme est de trois ans, courant de 2010 à 2012. Les immobilisations incorporelles en cours à ce titre devraient ainsi être virées au poste « Frais de développement » au 31 12 2012.

5.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassement s et mises au rebut	Incidence des changements de méthodes	Clôture
Terrains	700	605	-	440	-	-	-	-	865
Constructions	11 551	329	-3 492	-	-0	-	0	-	8 387
Installations tech, matériel & outillage	9 747	953	-627	-	-4	-	5 678	-	15 747
Immobilisations corporelles en cours	3 619	801	-1 529	-	-	-	-1 366	-	1 525
Avances et acomptes s/imm. corp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 357	155	-196	-	17	-	-0	-	1 333
Total Immobilisations corporelles	26 973	2 842	- 6 284		13	-	4 312	-	27 857
Amt/Dép. constructions	-2 278	-	1 885	-615	0	-	-	-	-1 009
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-4 003	-	607	-2 118	1	-	-4 429	-	-9 942
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-764	-	184	-219	-8	-	-	-	-807
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-41	-	-	20	-	-	-	-	-21
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	- 7 086	-	2 675	- 2 933	- 7	-	- 4 429	-	- 11 779
Total Valeur Nette	19 888	2 842	-3 608	-2 933	6	-	-117	-	16 078

Les principaux postes d'immobilisations corporelles concernent :

- les terrains acquis par Europe Environnement en 2009 dans le cadre de ses opérations immobilières pour 543 K€ et les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification pour 322 k€ sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le futur site d'exploitation de CHO Morcenx ;
- les constructions acquises dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier par le sous-groupe Europe Environnement et qui représentent une valeur nette de 7 307 K€ au 31/12/10 ;
- les installations techniques, matériels et équipements industriels ; la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam représente une valeur nette de 4 697 K€ ; les immobilisations d'Inertam ont été augmentées, à l'issue du contrôle fiscal, de 4 429 K€ en valeur brute et autant en amortissements cumulés, soit un impact net nul ; le site d'essai d'Europlasma représente une valeur nette de 630 K€.

Les immobilisations en cours concernent :

- La SC immobilière de Gazéification à hauteur de 404 k€ : il s'agit essentiellement des premiers travaux de construction des bâtiments de l'usine CHO Morcenx ;
- Les investissements sur le site d'essai d'Europlasma pour 668 K€ mis en service sur le 1er trimestre 2011 pour la plupart ;
- Les réfractaires destinés au four d'Inertam pour 453 K€.

5.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Variation	Augmentation	Diminution	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Incidence des changements de méthodes	Clôture
Titres de participation	1	-1	1	-	-	-	-0	-	-	1
Dividendes à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances ratt à des participat.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des part. - part < 1 an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-	-4	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (non courants)	-	-	7 743	-	-	-	-	-	-	7 743
Titres immobilisés (courants)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances	490	-	31	-220	-	-	10	-	-	311
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	0	-	-	-0	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations financières	491	-1	7 779	-224	-	-	10	-	-	8 054
Dépréciations des titres	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-1
Dép autres créances ratt participat.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. des titres immobilisés (non courants)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations des actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép créances ratt (< 1 an) et int. courus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. des titres immobilisés (courants)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. prêts & autres - part à moins d'un an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Dép. immobilisations financières	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-1
Total Valeur Nette	490	-1	7 779	-224	-	-	10	-	-	8 053

Au 31 décembre 2010, le poste Titres immobilisés (non courants) est constitué de 4 tranches de bons de souscriptions d'actions (BSA) dont l'émission a été décidée par l'Associé Unique de CHO Morcenx en date du 1er décembre 2010 pour 7 700 K€ et des frais accessoires liés à cette émission pour 43 K€.

Le choix des éléments de calcul retenus pour la fixation du prix d'émission des BSA et son montant a été prévu par le pacte d'actionnaire du 1er décembre 2010 signé par les fondateurs et investisseurs composant l'actionnariat de la société à cette date. Compte-tenu de cette définition conventionnelle du prix proposé, le Président n'a pas justifié dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus. En conséquence, le commissaire aux comptes de CHO Morcenx, dans ses 4 rapports à l'associé unique, n'a pas pu donner son avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant, ni sur l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres, et la proposition de surpression du droit préférentiel de souscription attachée à cette émission.

Ces bons de souscriptions ont été enregistrés au sein des immobilisations financières au regard de l'intention, lors de l'exercice de ces bons, d'utiliser les titres futurs comme des titres de participation.

Les modalités d'émission et d'exercice des bons sont détaillées ci-après.

a) BSA1

En date du 1er décembre 2010, CHO Power, en sa qualité d'associée unique de CHO Morcenx, a décidé l'émission de 307.017 bons de souscription d'actions dits BSA1, pour un montant de 3 M€.

Chaque BSA1 donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action.

CHO Power a autorisé en conséquence l'émission de 307.017 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA1, représentant un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 3.070,17 €, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de préserver les droits des porteurs des BSA1.

Ces BSA1 ont été intégralement libérés du prix de souscription, soit 3 M€, lors de leur souscription par compensation avec la créance en compte courant d'associé de CHO Power.

Les BSA1 pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 90 jours ouvrés à compter de la signature entre les sociétés Inertam, CHO Power et CHO Morcenx du contrat O&M relatif à l'exploitation et la maintenance de l'usine de production d'électricité de Morcenx.

b) BSA2

En date du 1er décembre 2010, CHO Power, en sa qualité d'associée unique de CHO Morcenx, a décidé l'émission de 392.983 bons de souscription d'actions dits BSA2, pour un montant de 3 M€.

Chaque BSA2 donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action.

CHO Power a autorisé en conséquence l'émission de 392.983 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA1, représentant un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 3.929,83 €, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de préserver les droits des porteurs des BSA2.

Les BSA2 ont été intégralement libérés du prix de souscription, soit 3 M€, lors de leur souscription par compensation avec la créance en compte courant d'associé de CHO Power.

Les BSA2 pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 90 jours ouvrés à compter de la livraison sur le site de Morcenx de la turbine, telle que prévue et définie aux termes du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) conclu entre CHO Power et CHO Morcenx.

c) BSA3

En date du 1er décembre 2010, CHO Power, en sa qualité d'associée unique de CHO Morcenx, a décidé l'émission de 492.307 bons de souscription d'actions dits BSA3, pour un montant de 850 K€.

Chaque BSA3 donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action.

CHO Power a autorisé en conséquence l'émission de 492.307 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA3, représentant un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 4.923,07 €, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de préserver les droits des porteurs des BSA3.

Les BSA3 ont été intégralement libérés du prix de souscription, soit 850 K€, lors de leur souscription par compensation avec la créance en compte courant d'associé de CHO Power.

Les BSA3 pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 90 jours ouvrés sous condition du respect de certaines dates contractuelles de livraison de l'installation.

d) BSA4

En date du 1er décembre 2010, CHO Power, en sa qualité d'associée unique de CHO Morcenx, a décidé l'émission de 671.329 bons de souscription d'actions dits BSA4, pour un montant de 850 K€.

Chaque BSA4 donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action.

CHO Power a autorisé en conséquence l'émission de 671.329 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA4, représentant un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 6.713,29 €, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de préserver les droits des porteurs des BSA4.

Les BSA4 ont été intégralement libérés du prix de souscription, soit 850 K€, lors de leur souscription par compensation avec la créance en compte courant d'associé de CHO Power.

Les BSA4 pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 90 jours ouvrés sous condition d'atteinte de performances économiques du projet CHO Morcenx.

5.5. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence s'élèvent à 202 K€ au 31 12 2010 contre une provision pour quote-part de situation nette négative de (48) K€ au 31 décembre 2009.

5.5.1 CHO Morcenx

Au 31.12.2010, les titres MEE de CHO Morcenx s'élèvent à 201 K€, dont +309 K€ de quote-part dans les capitaux propres de CHO Morcenx hors résultat de la période et (108) K€ de quote-part dans le résultat 2010 établi selon les règles de consolidation et après neutralisation des opérations internes. CHO Morcenx est entrée en périmètre en 2010.

5.5.2 RHE

Au 31.12.2010, les titres MEE de RHE s'élèvent à 1 K€.

La quote-part dans le résultat 2010 de la société RHE est un résultat net bénéficiaire de 49 K€ qui a permis la reprise de la provision de (48) K€ passée au 31 décembre 2009 sur la quote-part de situation nette négative de RHE.

5.6. Stocks et en-cours

	Clôture			Ouverture
	Brut	Provision	Net	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 543	-301	1 242	1 059
Stocks - en-cours de production	201		201	239
Stocks -produits finis et intermédiaires	455	-68	387	206
Stocks de marchandises	0		0	1
Total stocks et en-cours	2 199	-369	1 830	1 505

La torche à plasma récupérée dans le cadre de l'aboutissement favorable des poursuites judiciaires menées à l'encontre d'un client insolvable a été réintégrée dans les stocks de produits finis du Groupe à son coût de production initial, soit 271 K€. La torche n'a pas été utilisée.

Une dépréciation de 68 K€ a été comptabilisée afin de prendre en compte les coûts estimés de vérification de son état de marche et de remise à neuf.

5.7. Clients et comptes rattachés

	Clôture			Ouverture
	Brut	Provision	Net	Net
Clients	13 352	-338	13 014	10 827
Avances et acomptes fournisseurs				25
Total Clients et comptes rattachés	13 352	-338	13 014	10 852

L'augmentation du poste clients et comptes rattachés à hauteur de 23% par rapport à la clôture 2010 résulte essentiellement de la hausse du chiffre d'affaires du Groupe.

Les délais de règlement client sont restés stables, voire en légère amélioration pour les activités de traitement de déchets dangereux et de traitement de l'air.

Les avances fournisseurs non significatives au 31.12.09 ont été reclassées au 31.12.10 en autres créances.

5.8. Autres créances et comptes de régularisation

	Clôture			Ouverture
	Brut	Provision	Net	Net
Avances fournisseurs	331		331	
Créances sur personnel & org. Sociaux	42		42	65
Créances fiscales – hors IS	1 278		1 278	1 054
Impôts différés – actif	1 715		1 715	467
Etat, Impôt sur les bénéfices	444		444	1 327
Comptes courants – actif	947		947	-
Autres créances	54		54	578
Autres créances – part à plus d'un an	46		46	24
Total Autres créances	4 857		4 857	3 515
Charges constatées d'avance	390		390	175
Charges constatées d'avance – part > 1 an	51		51	25
Total Comptes de régularisation	441		441	200
Total autres créances et comptes de régularisation	5 298		5 298	3 715

5.9. Etat des créances et immobilisations financières par échéance :

	Clôture	Moins de 1 an	Entre 1 et 4 ans	5 ans et plus
Prêts, cautionnements et autres créances	311	62	-	249
Total Immobilisations financières	311	62	-	249
Clients et comptes rattachés	13 014	13 014	-	-
Total Clients et comptes rattachés	13 014	13 014	0	0
Avances fournisseurs	331	331	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	42	42	-	-
Créances fiscales - hors IS	1278	1278	-	-
Impôts différés - actif	1715	356	816	543
Etat, Impôt sur les bénéfices	444	444	-	-
Comptes courants - actif	947	947	-	-
Autres créances	54	54	-	-
Autres créances - part à plus d'un an	46	-	46	-
Total Autres créances	4 857	3 452	862	543
Total Créances	18 182	16 528	862	792

5.10. Valeurs mobilières de placement

	Clôture			Ouverture
	Brut	Provision	Net	Net
VMP – Equivalents de trésorerie	1 360		1 360	1 131
VMP – Autres placements	1 200		1 200	-
Actions propres	126	-16	110	121
Intérêts courus non échus sur VMP	6		6	-
Total Valeurs mobilières de placement	2 692	-16	2 676	1 252

Le poste valeurs mobilières de placement est essentiellement composé de dépôts à terme bloqués. Leur augmentation résulte principalement du dépôt à terme de 1 200 K€ souscrit en garantie de l'emprunt de 6,2 M€ octroyé par le Crédit Agricole d'Aquitaine pour financer la construction des bâtiments de CHO Morcenx et des équipements.

Les actions propres sont les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2009.

5.11. Impôts exigibles et impôts différés

5.11.1 Impôts différés comptabilisés

	Ouverture			Impôt différé net	Clôture			Variation impôt différé net	Incidence résultat	Incidence réserves	Incidences reclassements
	Impôts différés - actif	Impôts différés - passif	IDA - IDP		Impôts différés - passif	Impôt différé net					
	A44100	P44100	IDA - IDP		A44100	IDA - IDP					
AMCEC	42	96	-53	230	139	91	144	-63	12	196	
AMPLAST	30		30	192		192	163	160	1	1	
AIR TECHNOLOGY											
SOLUTIONS	27	86	-59	39	112	74	-15	22	-8	-30	
CHO POWER SAS	5		5	384	16	368	363	363			
EUROPE ENVIRONNEMENT		169	-169	117	76	41	209	226	-17		
EUROPLASMA SA											
EUROP-PLAST	7		7	12	1	11	4	4			
FIG SAS											
INERTAM SAS	355		355	739	409	330	-25	-25			
PROTECH-AIR	2		2	1		1	-1	-1			
Total	467	350	117	1 715	754	960	843	687	- 12	168	

Les impôts différés actifs et passif partiellement compensés au bilan consolidé 2009 ont été décompensés sur 2010.

La colonne Incidence reclassement correspond à la réaffectation des impôts différés des filiales américaines, centralisés au niveau de la holding américaine ATS en 2009 et partiellement présenté en créance sur l'état, aux filiales américaines correspondantes.

5.11.2 Impôts différés non comptabilisés

Il s'agit essentiellement d'économies d'impôts à venir qui ne sont pas constatés car leur récupération est jugée non probable à court/moyen terme (principe de prudence), c'est essentiellement le cas des impôts différés actifs sur déficit fiscaux reportables des sociétés Europlasma et Financière GEE.

5.12. Capitaux propres

5.12.1 Composition du capital social

Au 31/12/2010, le capital social d'Eurolasma est composé de 15 285 047 actions d'une valeur nominale de 1€ chacune.

Au 31/12/2010, ces 15 285 047 actions sont composées de 12 982 697 actions ordinaires et de 2 302 350 actions de préférence.

97 350 actions de préférence ont été converties en actions ordinaires post-clôture 2010 (PV du Conseil d'Administration du 11/01/2011).

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence incluent notamment

- une représentation des titulaires de ces actions au Conseil d'Administration dans la proportion d'au-moins un membre et
- des autorisations préalables des titulaires d'actions de préférence en cas d'augmentation de capital par émission d'actions ou de titres de capital autres qu'ordinaires, fusion, scission, apports partiels d'actifs, apports en nature, transfert de technologie y compris les droits de propriété intellectuelle, et nomination, renouvellement ou cooptation d'un administrateur qui n'aurait pas été proposé ou reçu l'aval du comité des rémunérations et des nominations.

3 873 295 actions d'une valeur nominale de 1€ chacune ont été émises au cours de l'exercice 2010 dont 3 774 295 actions dans le cadre des deux augmentations de capital menées au cours de l'été 2010 et 99 000 dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions.

5.12.2 Capitaux propres en dilution

	Nombre d'actions part du groupe	Capitaux propres part du groupe en K€	Capitaux propres par action en €	Résultat part du groupe en K€	Résultat par action en €
Capitaux propres au 31/12/2010	15 285 047	38 829	2,54	781	0,05
Augmentation de capital liée aux BSA non exercés	4 000 000	22 000			
Augmentation de capital liée aux attributions gratuites d'actions	630 800	-			
Capitaux propres au 31/12/2010 en dilution	19 915 847	60 829	3,05	781	0,04

5.12.3 Bons de souscriptions d'actions restant à exercer

Au 31/12/2010 le nombre de bons de souscriptions d'actions restant à exercer est de 4 000 000 cf détail donné ci-après.

	ABSA AGM DU 22/06/07	TOTAL
CREDIT SUISSE	4 000 000	4 000 000
TOTAL (nombre)	4 000 000	4 000 000
PRIX D'EXERCICE (€)	5,50	
TOTAL VALORISE (€)	22 000 000	22 000 000
Expiry date	21/10/2012	

Au cours de l'exercice 2010, 2 891 249 bons de souscription d'actions sont arrivés à expiration sans avoir été exercés.

5.12.4 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2010.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil d'administration	Date de l'attribution effective	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2009	Actions acquises en 2010 *	Actions attribuées en 2010	Actions perdues en 2010	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2010
Fidélité n°1	17-mai-05	19/03/2006	entre le 20/03/06 et le 16/07/08	10 000	-10 000	0		0
Attribution du 15/01/08	17-mai-05	15/01/2008	15/01/2008	93 000	-93 000	0	0	0
Attribution du 06/01/09	06-nov-08	06/01/2009	06/01/2011	543 000	0	0	-143 000	400 000
Fidélité n°2	06-nov-08	17/04/2009	Entre le 17 avr 11 et le 5 janv 14	47 000	0	33 000	-18 000	62 000
Attribution du 17/04/09	06-nov-08	17/04/2009	17/04/2011	70 000	0	0	-10 400	59 600
Attribution du 16/02/10	06-nov-08	16/02/2010	entre le 16/02/10 et le 03/05/10	0	0	118 000	-48 800	69 200
Attribution du 23/08/10	06-nov-08	23/08/2010	23/08/2010	0	0	40 000	0	40 000
TOTAL				763 000	-103 000	191 000	-220 200	630 800

* Sur les 10 000 actions acquises au titre du plan de fidélité n°1, il reste 4 000 actions à émettre par le CA

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Première délégation suite à l'AG du 17 mai 2005

Le nombre d'actions attribuées ne pouvait dépasser 10% du capital social par la réunion du Directoire du 19 mars 2006 soit 844 825 actions. La durée de validité de cette délégation est de 38 mois durant laquelle le directoire ou le Conseil d'administration peut attribuer des actions. Deux plans ont été mis en œuvre durant la 1ère délégation.

1. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Plan de Fidélité n°1 :

Ce plan, suite à décision du Conseil d'administration du 19 mars 2006, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 19 mars 2006 mais également à tout nouveau salarié embauché pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31/12/10, les 290 000 actions attribuées dans le cadre de ce plan ont toutes été acquises de manière définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans, 4 000 actions restant à émettre par le Conseil d'administration.

2. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 15/01/08 :

Le Conseil d'administration a, en son conseil du 15 janvier 2008, voté l'attribution gratuite d'actions à hauteur de 93 000 actions pour certains salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées. Ces 93 000 actions attribuées, ont été acquises de manière définitive au cours de 2010 au terme de la période d'acquisition de deux ans.

Deuxième délégation suite à l'AG du 6 novembre 2008

L'assemblée générale a voté la prolongation du plan d'attribution gratuite d'actions à hauteur de 10 % du capital social à la date de la décision de la première attribution par le Conseil d'administration, soit le 6/01/09 correspondant à 1 137 075 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois. Cinq plans ont été mis en œuvre.

1. Plan d'attribution gratuite d'actions pour les dirigeants appelé Attribution du 06/01/09 :

Ce plan a été voté par le CA du 06/01/09 pour les 2 dirigeants d'EUROPLASMA pour 543 000 actions. Sur ces 543 000 actions en période d'acquisition au 31/12/2009, 143 000 ont été sorties suite au départ du salarié concerné avant le terme de la période d'acquisition de deux ans. Il reste donc 400 000 actions en période d'acquisition au 31/12/2010.

2. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Plan de Fidélité n°2 :

Ce plan a été voté par le CA du 17/04/09. Sur le même principe que le plan de fidélité n°1, il permet d'allouer à tous nouveaux salariés et aux salariés changeant de catégorie professionnelle des actions. Au 31/12/09, 47 000 actions avaient été allouées mais aucune de façon définitive. Au cours de l'exercice 2010, 33 000 nouvelles actions ont été attribuées et 18 000 sorties suite au départ des salariés concernés, faisant passer le solde des actions en période d'acquisition au titre de ce plan à 62 000 actions au 31/12/2010.

3. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 17/04/09 :

Ce plan a été voté par le CA du 17/04/09 et a pour but d'allouer des actions aux salariés sur des objectifs à réaliser sur l'année 2009. Cela concerne 70 000 actions. Au cours de l'exercice 2010, 10 400 ont été sorties suite au départ des salariés concernés, faisant passer le solde des actions en période d'acquisition au titre de ce plan à 59 600 actions au 31/12/2010.

4. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 17/04/09 :

Ce plan a été voté par le CA du 16/02/10 et a pour but d'allouer des actions aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées sur l'atteinte d'objectifs sur l'année 2010. 118 000 actions ont été attribuées, dont 48 800 ont été sorties ultérieurement sur l'exercice en raison du départ des salariés concernés ou de la non atteinte des objectifs fixés.

5. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 23/08/10 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le CA du 23/08/10, 40 000 actions ont été attribuées au nouveau Président de la société au titre de sa prise de fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non résidence fiscale en France du Président.

5.13. Intérêts minoritaires

	31.12.09	Distribution De dividendes	Résultat	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.10
AMCEC	-156		-33	-56	4	-241
AMPLAST	-25		-126	-1		-152
AIR TECHNOLOGY SOLUTIONS	-21		-56	47	-4	-34
EUROPE ENVIRONNEMENT	-555	-188	-142	26	-9	-868
EUROP-PLAST	270		26			296
FIG	4 676	186	-46			4 816
PROTECH-AIR	-4		-49		-	-53
VENTACID HUNGARIA	58		46	-2		101
Total	4 243	-2	-381	14	-9	3 865

5.14. Autres fonds propres

	31.12.09	Reclassement	01.01.10	Augmentation	Diminution	Reclassement	31.12.10
Avances de l'Etat	0	534	534	250		-42	742
Avances de l'Etat – part < 1 an	0	28	28		-28	42	42
Total autres fonds propres	0	562	562	250	-28	-	784

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part d'OSEO Innovation dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Galacsy® et Turboplasma®.

Ces avances remboursables étaient présentées en dettes financières au 31 décembre 2010 et ont été reclassées en autres fonds propres sur 2010 au regard de leur nature.

Leurs échéances sont données dans le tableau ci-dessous :

	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
OSEO - projet Galacsy®	42	142	0	184
OSEO - projet Turboplasma®	0	550	50	600
Total	42	692	50	784

5.15. Provisions

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Incidences des changements de méthodes	Clôture
Provisions pour litiges	242		-12						230
Provisions pour litiges - part à moins d'un an	72	111	-62						121
Provisions pour garanties	203	59		-143					120
Provisions pour pertes de change	-								-
Provisions pour pertes sur contrats	10		-10						-
Autres provisions pour risques	44	35	-48		4				35
Autres provisions pour risques - part < 1 an	3	1	-1						2
Total Provisions pour risques	574	206	-133	-143	4				508
Provisions pour pensions et retraites	338	155		-41					452
Autres provisions pour charges	71	69	-71						69
Total Provisions pour charges	409	224	-71	-41					521
Total Provisions	983	430	-204	-184	4				1 029

Les hypothèses retenues pour les provisions pour pensions sont données en section 3.3.8 Provision.

Les provisions pour litiges concernent essentiellement des litiges commerciaux, et, dans une moindre mesure, des litiges prud'homaux.

5.16. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remb.	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Emprunts obligataires - part à moins d'un an							
Emprunts auprès établis. de crédit	12 622	-	827	115	-	1 693	10 217
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 850	-	1 850	-	-	1 693	1 693
Autres emprunts et dettes assimilées	534	-	-	-	-	534	-
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	35	-	7	-	-	28	-
Intérêts courus sur emprunts	86	90	86	-	-	-	90
Total Dettes financières MLT	15 126	90	2 769	114	-	562	11 999
Dont crédit-bail	9 291	-	1 495	-	-	-	7 797
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	7	-	-	-	-	13
Concours bancaires (dettes)	3	1	-	-	-	-	4
Intérêts courus non échus - passif	-	1	-	-	-	-	1
Total Dettes financières CT	9	8	-	-	-	-	17
Total Dettes financières	15 135	98	2 769	114	-	562	12 016

Dettes financières par devise et taux

	Clôture	EURO	USD	TX FIXE	TX VARIABLE
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	10 217	9 217	1 000	9 808	409
Emprunts auprès établis. de crédit	1 693	1 442	250	1 588	104
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an					
Autres emprunts et dettes assimilées					
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an					
Intérêts courus sur emprunts	90	58	32	90	
Total dettes financières MLT	11 999	10 717	1 282	11 486	513
Concours bancaires (trésorerie passive)	13	13	-	13	1
Concours bancaires (dettes)	4	4	-	4	-
Intérêts courus non échus - passif	1	1	-	0	0
Total dettes financières CT	17	17	-	16	-
Total dettes financières CT	12 016	10 735	1 282	11 502	513

	Clôture	Moins de 1 an	Entre 1 et 4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires				
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	10 217		4 678	5 538
Emprunts auprès établis. de crédit	1 693	1 693		
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	-			
Autres emprunts et dettes assimilées	17	17		
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	90	90		
Intérêts courus sur emprunts				
Total Dettes par échéance	12 016	1 800	4 678	5 538

5.17. Fournisseurs et comptes rattachés

	Clôture	Ouverture
Dettes fournisseurs	6 680	6 162

La hausse des dettes fournisseurs, est essentiellement liée à la hausse de l'activité, notamment sur le pôle gazéification (CHO Power).

5.18. Autres dettes et compte de régularisation

	Clôture	Ouverture
Clients - Avances et acomptes reçus	96	330
Dettes sociales	2 296	2 123
Dettes fiscales	1 971	1 801
Impôts différés - passif	754	350
Etat - impôts sur les bénéfices	20	-
Autres dettes	155	349
Autres dettes - part à plus d'un an	186	267
Total Autres dettes	5 478	5 220
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul	4 257	2 004
Total Comptes de régularisation	1 916	2 004
Total autres créances et comptes de régularisation	9 736	7 224

La hausse des autres dettes et comptes de régularisation est essentiellement due aux produits constatés d'avance relatifs aux contrats long terme en cours.

6. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

6.1. Chiffre d'affaires

CA par zone géographique	2 010	2 009	%
Europe	38 200	29 607	29%
Amérique	1 532	629	143%
Asie	716	830	-14%
Afrique et Moyen Orient	389	338	15%
Total	40 836	31 404	30%

6.2. Autres produits d'exploitation

Autres produits	2 010	2 009	%
Autres produits	1 486	21	7041%
Production immobilisée	1 206	2 616	-54%
Production stockée	211	-273	-177%
Subventions d'exploitation et transferts de charges	381	294	29%
Total	3 284	2 658	24%

L'augmentation des autres produits correspond principalement à :

- des produits de licences de 200 K€ du pôle Gazéification (CHO Power) enregistrés en 2010 et qui concernent exclusivement la facturation d'une concession de licence d'utilisation du Turboplasma® à la société liée CHO Morcenx sur le site de Morcenx. Les droits sont concédés sur une durée indéterminée.
- et à la plus-value nette de cession des anciens sites industriels d'Europe Environnement.

6.3. Achats consommés

Achats consommés	2 010	2 009	%
Coûts des ventes	- 8 071	- 8 935	-10%
Autres achats et charges externes	-15 787	-11 266	40%
Charges de location	-1 182	- 1 139	4%
Honoraires et intermédiaires	-1 853	- 1 831	1%
Total	-26 893	-23 171	16%

L'augmentation des autres achats et charges externes est essentiellement liée au contrat Air Liquide en Italie et au lancement des opérations du pôle Gazéification avec le début de la construction de l'usine CHO Power.

6.4. Charges de personnel

6.4.1 Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif	2010	2009
Cadres	80	86
Agents de maîtrise et techniciens	29	22
Employés	47	41
Ouvriers	78	81
Total	234	230

6.4.2 Charges de personnel

Charges de personnel	2010	2009
Rémunération du personnel	-8 343	-7 930
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-3 407	-3 413
Autres charges de personnel	-133	-87
Participation des salariés	-42	0
Total	-11 925	-11 430

6.5. Variation nette des amortissements, dépréciations et provisions

Variations nettes des amort. et des dép.	2010	2009
Dotations aux Amort./Dép.immo.	-3 396	- 2 455
Dotations aux amort. sur charges à répartir	-	-
Var. nette des dép. actif circulant	275	- 218
Var. nette des provisions	-80	247
Total.	-3 201	- 2 425

6.6. Résultat financier

Résultat financier	2010	2009
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	1	4
Revenus des équivalents de trésorerie	4	-
Gains de change	234	139
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	0	16
Autres produits financiers	20	96
Total Produits financiers	260	255
Charges d'intérêts	- 542	- 544
Pertes de change	12	- 35
Autres charges financières	- 1	-
Total Charges financières	- 530	- 579
Dot./Amt primes de remb. des obligations		
Dot. aux prov. financières	- 44	- 26
Dot./dép des actifs financiers	- 1	- 7
Rep./ provisions financières	25	-
Total Variation nette des dép. et prov. financières	- 19	- 32
Total	- 290	- 357

6.7. IMPÔTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES

6.7.1 Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2010	2009
Impôt différé	687	11
Impôt exigible	-37	246
Crédit d'impôt recherche	438	711
Charge (produit) d'impôt	1 088	968

6.7.2 Preuve d'impôts

	2010
Résultat net (100%)	401
Produit d'impôt	1 088
Résultat net taxable	- 687
<i>Taux d'impôt normal</i>	<i>33,33%</i>
Charge d'impôt théorique (A)	229
Différences temporaires	84
Total différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	15
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	99
Incidence des écritures de conso. (C)	-377
Impôt sur distributions	-
Impôt au taux réduit	-
Imputation de reports déficitaires	785
Crédit d'impôt et autres imputations	570
Déficits créés sur l'exercice	-189
Activation de reports déficitaires	99
Limitation des impôts différés	
Inc. de situations fiscales particulières (D)	1 265
Impact des différences de taux d'imposition	-127
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	1 088
Charge d'impôt réelle comptabilisée	1 088

6.8. Information sectorielle

	Activité de holding et de R&D			Etudes et ingénierie torches & procédés			Production d'énergie renouvelable			Destruction des déchets dangereux			Traitement de l'air et des gaz			TOTAL		
	2 010	2009	%	2 010	2009	%	2 010	2009	%	2 010	2009	%	2 010	2009	%	2 010	2009	%
Chiffre d'affaires	184	0		257	908	-72%	6 527	0		8 982	9 669	-7%	24 885	20 827	19%	40 836	31 404	30%
Résultat d'exploitation	-1 970	-3 043	-35%	-93	-816	-89%	2 558	-236	-1182%	208	628	-67%	-245	-523	-53%	458	-3 990	-111%
Immobilisation corporelles	1 344	2 448	-45%	0	0		0	0		6 127	6 621	-7%	8 607	10 819	-20%	16 078	19 888	-19%
Immobilisations incorporelles	0	1 948	-100%	168	273	-38%	2 027	0		35	42	-16%	95	113	-16%	2 325	2 376	-2%
Ecarts d'acquisitions				0	0		0			3 288	3 515	-6%	8 385	8 888	-6%	11 673	12 403	-6%
Immobilisations financières et mises en équivalence				18	23		7 944						294	467	-37%	8 256	490	1586%
Actif immobilisé	1 344	4 396	-69%	186	296	-37%	9 970	0		9 450	10 179	-7%	17 382	20 286	-14%	38 332	35 157	9%

Les immobilisations incorporelles classées dans les activités de holding et de R&D en 2009, ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'un apport partiel à CHO Power.

Les immobilisations financières de CHO Power correspondent à la créance sur CHO Morcenx, mise en équivalence en consolidation au titre de l'exercice 2010. Voir en section 5.4 Immobilisations financières.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Evénements post-clôture significatifs

Pose de la première pierre de CHO Power à Morcenx

Les travaux du projet CHO avancent conformément au calendrier prévu. La construction de l'usine a été lancée le 1er décembre 2010, et la pose de la 1ère pierre réalisée début février 2011.

Signature du contrat d'exploitation de l'usine CHO Morcenx

INERTAM a signé en Janvier 2011 le contrat d'exploitation de l'usine CHO MORCENX SAS ; ce contrat, qui va porter ses premiers fruits en 2012, devrait doubler à compter de 2013/2014 le chiffre d'affaires de la société lié aujourd'hui à l'amiante.

Nantissement des titres dans CHO Morcenx

Les titres de participation dans CHO Morcenx ont été nantis en janvier 2011 au bénéfice du partenaire finançant les investissements industriels de CHO Morcenx.

Autres garanties données

7,5 millions d'euros (bloqués sur un compte séquestre) et 2,5 millions d'euros (en engagement hors bilan) ont été données post clôture en garantie dans le cadre du contrat d'EPC de l'usine de CHO Morcenx.

Exercice des BSA1& BSA 2 de CHO Morcenx SAS

Les BSA1 ont été exercés le 26 janvier 2011, conformément au calendrier prévu. La quote-part de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est en conséquence passée de 4% à 14,5% à cette date. Les BSA2 ont été exercés le 20 avril 2011, conformément au calendrier prévu. La quote-part de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est en conséquence passée de 14,5% à 25% à cette date.

ATS/AMCEC

50 KUSD ont ainsi été payés dans le cadre de la clause du contrat de rachat d'Amcec. Bernard Seguy a été nommé Président par interim d'Amcec en Février 2011.

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent à :

Honoraires dans le Compte de résultat 2010			
	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	Total
Inertam	18	-	18
Europlasma	119	42	161
Financière GEE	6	-	6
CHO Power	10	-	10
Europe-environnement	41	-	41
Europ-plast	17	-	17
Total	211	42	253

7.3. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction au cours de 2010 sont les suivantes :

Conseil d'Administration

- 50 K€ de jetons de présence
- 40 K€ de rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières
- 8 K€ de rémunération spéciale du Président

Direction

- 220 K€ de salaires et avantages en nature

Par ailleurs, il n'y a pas d'engagements spécifiques en matière de pensions et indemnités assimilées en dehors de la provision pour indemnités de départ en retraite provisionnée dans les comptes d'Europlasma SA.

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres des organes d'administration et de direction.

7.4. Engagements hors bilan

	Clôture
Engagements donnés	7 030
Avals, cautions et garanties donnés	3 852
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)	3 100
Effets escomptés non échus	54
Autres	25
Engagements reçus	2 911
Avals, cautions et garanties reçus	2 911
Sûretés réelles reçues (hypothèques, nantissements)	
Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	
Autres	